

COMPTE RENDU
DU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
jeudi 9 Décembre 2010

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- **Approbation des comptes-rendus des 9 septembre et 3 novembre 2010,**
- **Information sur l'opération « les dixièmes cordées de la réussite »,**
- **Mise en œuvre des statuts de la Médecine Préventive,**
- **Avis sur le règlement des examens de la Licence d'Administration Publique de l'IPAG,**
- **Présentation des activités et perspectives du SIO-SIP par son nouveau Directeur,**
- **Conventions,**
- **Questions diverses.**

La séance débute à 14 h 15 et le conseil est présidé par Monsieur Abdelhak KABILA, Vice Président de l'Université.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut siéger valablement.

I. Approbation des comptes rendus du 9 septembre et 3 novembre 2010

Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité, moyennant correction de quelques coquilles orthographiques.

II. Opération « les dixièmes cordées de la réussite »

Monsieur COUTELLIER Directeur de l'ENSIAME explique que son établissement a été retenu pour cette opération qui s'inscrit dans un programme national. Le projet a été présenté en partenariat avec les classes préparatoires du lycée du Hainaut avec la participation des lycées Kastler de Denain et Ernest Couteaux de Saint Amand.

Des collègues du valenciennois ont également été partie prenante.

Il s'agit d'un dispositif visant à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur par des actions de tutorat exercées par des élèves de l'ENSIAME. Ce tutorat s'accompagne de manifestations culturelles comme des visites de musées ou d'actions de connaissance du monde du travail par des visites d'entreprise.

Monsieur COUTELLIER fait état d'un deuxième programme mis en œuvre depuis un an avec l'opération : « une grande école, pourquoi pas moi ? » qui concerne des élèves du lycée de l'Escaut de Valenciennes.

Monsieur le Directeur de l'ENSIAME revient ensuite sur le dispositif financier qui soutient cette opération et rappelle que 20 000 € ont été attribués à cette manifestation, « les dixièmes cordées de la réussite ».

Le rectorat a géré jusqu'à présent les fonds qui seront ensuite transférés aux services de la Préfecture dans le cadre de la politique de la ville.

Monsieur LENDORMY revient sur le 2^{ème} programme et précise qu'il connaît des élèves impliqués dans cette opération qui est aussi une action de tutorat.

Madame FOLLET se déclare également intéressée par le projet qui n'est pas sans ressemblance avec le dispositif de l'AFEV à destination des élèves en difficulté.

Puis Monsieur JOLY questionne Monsieur COUTELLIER sur la communication « des dixièmes cordées de la réussite ». Il constate qu'il n'y a pas de publicité valorisant cette action sur notre site internet.

A la suite de cette remarque, Monsieur SENECHAL intervient pour rappeler les dispositifs de soutien aux lycéens existants actuellement comme l'orientation active où il est préconisé, par exemple, aux représentants des établissements d'enseignement supérieur de se rendre dans les lycées pour des contacts avec les élèves et pour une présentation globale des formations d'enseignement supérieur.

III. Présentation du SIO-SIP

Monsieur KABILA rappelle que Monsieur SENECHAL a été dernièrement élu Directeur de notre SIO-SIP.

Avant de lui donner la parole, il le remercie pour le travail qu'il a accompli en tant que Vice-Président Formation et Pédagogie. Il lui exprime sa reconnaissance, pour son investissement au service de l'Université et la confiance qu'il place en lui dans sa nouvelle tâche de directeur d'un service commun.

Monsieur SENECHAL présente donc les projets et ambitions de son nouveau service.

Il précise que la cible de son service est naturellement l'étudiant et qu'il n'oublie pas le lien qui doit exister dans la mission du SIO-SIP entre l'enseignement supérieur d'une part et le monde économique et professionnel d'autre part.

L'ensemble des activités du SIO-SIP se concrétise dans une démarche globale visant la réussite de l'étudiant. Il rappelle que la problématique des stages est déterminante pour l'avenir professionnel de l'étudiant.

Le maître mot du dispositif peut se résumer dans la formule « une bonne orientation pour une bonne insertion » sans négliger ensuite le processus de formation tout au long de la vie.

Un fonds documentaire est à disposition des étudiants et un service d'accompagnement et d'accueil personnalisé existe.

Monsieur SENECHAL présente ensuite d'autres dispositifs comme les journées d'immersion et les journées portes ouvertes.

Les réorientations en fin de premier semestre ne sont pas écartées.

Puis il intervient sur le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle dont les actions concernent les stages, l'insertion professionnelle et le premier emploi en relation avec le projet professionnel et personnel de l'étudiant. Dans ce registre, on aide ce dernier par des conseils, une préparation aux stages, des conférences, des simulations d'entretien et des propositions d'offres de travail temporaire et d'emplois.

Les enquêtes d'insertion professionnelle ne sont pas négligées, c'est l'une des missions de l'enseignement supérieur.

Monsieur SENECHAL évoque ensuite la lutte contre le décrochage dont le premier observateur est l'enseignant.

Monsieur KABILA intervient pour dire qu'il a adressé aux directeurs de composantes un appel à projets pour le programme « PARTAJ : Plan d'Accompagnement Régional et Territorial pour l'Avenir des Jeunes » qui est une initiative du Conseil Régional Nord Pas de Calais pour lutter contre le dit décrochage.

Madame la Directrice du SCD ajoute qu'elle souhaiterait que son service soit aussi associé à ce dispositif de manière complémentaire.

Monsieur SENECHAL poursuit son exposé en indiquant que la gestion des stages des étudiants est un nouveau défi à relever. Une automatisation de cette gestion et de la remontée d'informations afférentes est à l'étude et une application « Pstage » est à développer.

Il développe ensuite le protocole « PEC » (portefeuille d'expériences et de compétences) qui est d'initiative toulousaine. Il rappelle que 13 établissements d'enseignement supérieur ont procédé à une expérimentation dont l'UVHC et Lille 1 pour notre académie.

Globalement, l'idée est que l'étudiant doit dresser un bilan relatant ses expériences pour faire évoluer son projet personnel et professionnel. Ce dispositif est aussi valable en ce qui concerne la formation continue.

L'étudiant dispose d'un livret ressources PEC. Le SIO-SIP intervient avec singulièrement deux composantes intéressées : la FLLASH et la FSMS.

Le modèle du PEC a ensuite vocation à essaimer au niveau des adhérents du PRES régional : Université Lille Nord de France.

Monsieur SENECHAL conclut son intervention avec des informations sur le pilotage du SIO-SIP avec notamment la mise en œuvre d'indicateurs en cohérence avec le contrat d'établissement. Il indique que son service dispose d'un budget de fonctionnement financé par l'UVHC mais qu'il sollicite aussi des financements extérieurs notamment dans le cadre du programme « PARTAJ » visant, à l'initiative du conseil régional, à lutter contre le décrochage étudiant.

Diverses questions sont ensuite posées :

Monsieur LOIRS s'interroge sur le suivi des étudiants et des anciens étudiants. Il lui est répondu que cette opération s'effectue par les enquêtes d'insertion et qu'une tentative de constitution d'annuaire des anciens étudiants avait été entreprise en 2004 mais n'avait que partiellement aboutie.

Madame FOLLET questionne sur la charte des stages et demande s'il est prévu une évaluation régionale. La réponse est négative selon monsieur SENECHAL.

Mademoiselle BEGLOT fait une remarque sur les opérations de réorientation de fin de premier semestre et souhaiterait que des créneaux plus larges soient retenus pour permettre des ateliers en dehors de ceux proposés le midi.

Monsieur RAVIART demande s'il existe une relation entre « Pstage » et l'application « Stage » de Apogée. La réponse est négative. Il questionne ensuite sur les enquêtes d'insertion nécessaires aux dossiers d'habilitation de nos diplômés. Monsieur SENECHAL lui répond que ces informations existent avec des enquêtes nationales à 24 ou 30 mois après l'obtention du diplôme. L'idéal selon Monsieur SENECHAL serait de pouvoir disposer d'une enquête six mois après l'obtention du parchemin.

Enfin, Monsieur LOIRS revient sur le décrochage des étudiants et évoque les différences qui existent entre les présentations de filières par les lycées, les CIO et la réalité de l'enseignement à l'Université.

Une des réponses apportées est la présentation de l'Université par ses propres acteurs qui se fait actuellement au sein des lycées.

IV. Mise en œuvre des statuts de la médecine préventive

Monsieur KABILA rappelle que les services de médecine de prévention de l'UVHC ont un nouveau statut et qu'il est prévu que trois enseignants ou enseignants chercheurs issus des 3 conseils centraux puissent siéger au sein du conseil de la médecine de préventive. Cette obligation vaut aussi pour les usagers.

Monsieur Quentin MALLET se déclare candidat mais il apparaît qu'il est déjà membre de droit. Après discussion, Monsieur PIECHOWIACK se porte candidat pour les enseignants et enseignants chercheurs et Monsieur LOIRS est candidat pour les usagers.

Ces deux candidatures sont retenues à l'unanimité.

V. Règlement des examens de la licence d'administration publique de l'IPAG

Monsieur CHERRIER, directeur de l'IPAG, présente le nouveau règlement des examens de la LAP élaboré pour être en conformité avec nos nouvelles habilitations.

Il est ainsi créé une neuvième unité d'enseignement avec notamment 4 choix d'options :

- langue vivante étrangère (en relation avec le CLES, niveau 1)
- informatique (en relation avec C2I)
- module sport, culture, citoyenneté
- préparation à la note sur dossier

Après cet exposé, Monsieur RAVIART interroge monsieur CHERRIER sur la semestrialisation de la LAP.

Monsieur CHERRIER lui répond que le protocole ici présenté, relève d'un modèle type mis en œuvre pour toutes les LAP des autres IPAG de France.

Il est donc acté que cette neuvième unité d'enseignement est présentée lors du semestre 2 de la licence.

Monsieur GOUTIN fait une remarque concernant les échelles de crédits qui ne peuvent excéder un rapport de un à trois dans le cadre des maquettes présentées dans le LMD alors que notre LAP présente une échelle de 2 à 8.

Monsieur CHERRIER répond que le diplôme de LAP est calqué en ce qui concerne les pondérations, sur les rapports existants au niveau des concours administratifs.

Enfin, Monsieur GOICHOT aurait souhaité une référence au règlement de l'UVHC en préambule du règlement spécifique de la LAP.

Monsieur CHERRIER lui répond qu'il n'existe aucune incompatibilité dans ce registre.

Ce nouveau règlement est donc proposé à l'approbation des conseillers du CEVU sous réserve qu'il n'y ait aucune opposition juridique en ce qui concerne le rapport des coefficients évoqué plus avant.

Adoption à l'unanimité sauf une abstention.

VI. Conventions de partenariat avec le lycée du bâtiment François Mansart de Marly et l'ISTV

Madame FOLLET, directrice de l'ISTV, présente le dossier.

Le lycée François Mansart propose des baccalauréats professionnels dont le « DEUST bâtiment et construction » de notre établissement ainsi que le DPES peuvent être des débouchées pour les lauréats du lycée de Marly.

Il est prévu des contributions réciproques entre l'ISTV et le lycée François Mansart notamment pour l'utilisation des matériels.

Monsieur GOICHOT intervient sur 3 points, notamment l'écriture de l'article 2-4. Il faut lire : « leur admission en DEUST bâtiment et construction sera ou non confirmée.... ».

La rédaction de l'article 3-3 : « accès aux locaux de restauration » mériterait selon Monsieur GOICHOT d'être clarifiée puisqu'il est question d'un troisième établissement : le collège Alphonse Terroir de Marly qui n'est pas partie prenante à la convention.

La question des cohortes et la durée de la convention n'apparaissent pas davantage clarifiées selon Monsieur GOICHOT.

Comme il ne peut pas être apporté pour l'heure de réponses à ces questions, la présente convention sera présentée avec les éléments complétés au prochain CEVU.

VII. Le FSDIE

Monsieur MALLET intervient sur ce dossier et rappelle la délégation de pouvoir accordé par le Conseil d'Administration de l'UVHC au Président de l'Université visant à simplifier la démarche et réduire les différentes étapes conduisant au versement des fonds pour les projets. Il rappelle que le Président de l'Université délèguera à la commission FSDIE la gestion des sommes inférieures à 2 000 € par association étudiante et par an.

Pour les initiatives supérieures à cette somme, les instances de l'Université seront consultées : CEVU, commission des finances, CA.

Monsieur MALLET liste ensuite les 15 projets déposés et évalués par la commission FSDIE. Il est fait mention de la reconduction de la « journée des Imprévus » qui devrait avoir lieu le JEUDI 07 AVRIL 2011. Une subvention à hauteur de 23 000 € est d'ores et déjà retenue pour couvrir les frais.

Madame Nathalie CAOUDER, chargée de mission Vie de l'Etudiant, à l'invitation de Monsieur KABILA présente ensuite le bilan national d'utilisation du FSDIE pour l'année 2008/2009 tel que le MENSUR l'a diffusé avec le montant total du fonds, l'utilisation des crédits et la part consacrée aux projets étudiants ainsi qu'aux autres dépenses.

Monsieur BOUCHEZ complète les propos tenus en revenant sur le montant des crédits utilisés pour les projets étudiants de notre université, en comparaison avec ceux mis en œuvre par les autres universités de la région.

Sur ce dossier, Monsieur GOICHOT confie son inquiétude sur le pouvoir donné au Président de l'Université d'accorder une somme globale à des associations étudiantes. Il souhaiterait un retour d'informations sur les réalisations effectuées.

VIII. Questions diverses

Il est évoqué brièvement l'état d'avancement de l'évaluation des enseignements. Pour réaliser les enquêtes, des moyens humains fournis par la brigade de remplacement seront mis à disposition de la Cellule Formation et Pédagogie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 00.

Présidence :

Abdelhak KABILA, Vice président CEVU

Membres présents avec voix délibérative :

Collège A :

BECK Corinne
FOLLET Claudine
PIECHOWIAK Sylvain

Collège B :

BOUCHART Franck
GOICHOT François
GOUTIN Philippe
HAMROUN Mohammed
RAVIART Jean Marie

Collège BIATOSS :

DERUY Eric
JOLY André
MARTIN Hélène

Collège Usagers :

BEGLOT Chloé
BEVIS Fabien
ESSALHI Loubna
HERBIN Amandine
HIANNE Jonathan
LENDORMY Baptiste
LOIRS Romaric
MALLET Quentin
MAUREL Swann

Membres invités :

Mesdames CAUDER, HOLLAND, TRUFFERT
Messieurs BOUCHEZ, CHERRIER, COUTELLIER, SENECHAL

Excusé :

F. THIEME, C. BAGINSKI, J-L DELAPORTE, B. DEREMETZ, F. GUIZARD

Pouvoirs :

Serge GOUAZE à Mohamed HAMROUN
Christopher PAGLIA à Romaric LOIRS
Ludivine LOGEON à Fabien BEVIS
Claire HOLYDA à Quentin MALLET
Anne-Marie KRAS à Claudine FOLLET

Le Vice Président CEVU,



Abdelhak KABILA